

---

Lettre du citoyen Voulland aux représentants Auguis et Serres, envoyés en mission, par laquelle il déclare avoir demandé sa retraite, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Voulland aux représentants Auguis et Serres, envoyés en mission, par laquelle il déclare avoir demandé sa retraite, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 328;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16306\\_t1\\_0328\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16306_t1_0328_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

**tira sous vingt-quatre heures en conformité de la loi (15).**

[*Arrêté des représentants du peuple, Auguis et Serres, envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, Marseille, le 27 fructidor an II*] (16)

Sur la demande verbale qui leur a été faite par le citoyen Voulland, général divisionnaire, commandant la place de Marseille, actuellement en état de siège, lors de leur arrivée, le 21 de ce mois, de lui donner la permission de se retirer, attendu son grand âge, ses infirmités reconnues, étant extrêmement sourd et attaqué d'une maladie scorbutique, et d'ailleurs manquant absolument de mémoire; nous lui avons répondu de nous le donner par écrit, *ce qu'il a fait le vingt cinq* au bas du certificat du service, dont il nous dit avoir présenté un double à la commission de la guerre.

Nous avons rendu un arrêté en conséquence, relatif à la pétition du citoyen Voulland, qu'il est venu chercher lui-même, et en avons rendu un autre par lequel nous nommons provisoirement le citoyen Martin, chef de bataillon, commandant temporaire de la place de Marseille; et enjoignons audit citoyen Voulland de le faire reconnoître le vingt sept par la force armée, et de lui donner tous les renseignements utiles pour le service de la place, ainsi que tous les papiers.

Le citoyen Voulland venant de nous marquer, par sa lettre de ce jour que l'ordre que lui a communiqué le citoyen Martin n'est pas précis; et que sur la demande de la société populaire, il resterait à son poste jusqu'à ce qu'il reçut sa retraite, et qu'il ne regardait pas la permission que nous lui avions donnée comme un ordre de départ.

Considérant que la conduite du citoyen Voulland annonce, ou l'égarément ou la mauvaise foi; que dans une place aussi importante que celle de Marseille, qui est actuellement en état de siège, le citoyen Voulland n'est pas en état de continuer le commandement, sans compromettre les grands intérêts de la République :

Arrêtons que le citoyen Martin commencera l'exercice de ses fonctions, aujourd'hui à midi; qu'il nous rendra compte des obstacles qu'il éprouvera dans l'exécution de notre arrêté; que le citoyen Voulland sera responsable de tous retards à cet égard, et pour éviter toute interprétation contraire au bien du service et de la République.

Arrêtons, en outre, que le citoyen Voulland est destitué de sa place de commandant de Marseille, qu'il en sortira sous vingt quatre heures, en conformité de la loi.

Pour copie conforme à la minute.

Signé, MAGNIN, secrétaire.

(15) P.-V., XLV, 361.

(16) C 318, pl. 1290, p. 20. *Débats*, n° 730 bis, 591-592. *Ann. Patr.*, n° 630; *C. Eg.*, n° 765; *J. Fr.*, n° 727; *Gazette Fr.*, n° 2; *F. de la Républ.*, n° 2.

c

**La troisième est un acte du 25 fructidor, par lequel le citoyen Voulland déclare que, dès le 24, il avoit demandé sa retraite; qu'il avoit adressé un mémoire à la commission chargée des mouvements des armées, à cause que sa santé est absolument mauvaise, une surdité, une inflammation scorbutique, et sa mémoire tout-à-fait perdue: il persiste toujours dans les mêmes sentimens (17).**

[*Certificat du citoyen Voulland confirmant sa demande de retraite, présenté aux représentants du peuple dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, Marseille le 25 fructidor an II*] (18)

Je certifie que le 24 thermidor, j'ai demandé ma retraite, que j'ai adressé un mémoire à la commission chargée des mouvements des troupes de terre, à cause que ma santé est absolument mauvaise, une surdité qui augmente toujours une inflammation scorbutique depuis deux mois et ma mémoire qui est tout à fait perdue, je persiste toujours dans les mêmes sentimens.

Marseille 25 fructidor l'an II de la République, une et indivisible, signé le général de division Voulland.

Pour copie conforme à la minute, *signé* Magnin, secrétaire.

d

**La quatrième, une lettre d'envoi du citoyen Voulland, du 25 fructidor, aux représentants du peuple, d'un mémoire contenant l'état de ses services (19).**

[*Alexandre Voulland, général de division, commandant de la place de Marseille aux représentants du peuple Auguis et Serres, Marseille le 25 fructidor an II*] (20)

Au nom de la République Française,  
Représentans

Je vous ai dit ce matin que je vous enverrais l'état de mes services et le jour que j'ai demandé ma retraite. Faites moi la grace de prendre connaissance de la conduite que j'ai eue pendant cette révolution pour le serrer dans ce mémoire.

Salut et fraternité. Signé Voulland.

Pour copie conforme à la minute, *signé* Magnin, secrétaire.

(17) P.-V., XLV, 361.

(18) C 318, pl. 1290, p. 21. *J. Paris*, n° 2.

(19) P.-V., XLV, 361-362.

(20) C 318, pl. 1290, p. 22.